



Atradius Entreprise Travail Temporaire

Vous êtes une entreprise de travail temporaire, vous souhaitez obtenir rapidement la garantie financière exigée pour l'exercice de votre profession. Atradius Entreprise Travail Temporaire répond à l'obligation légale pour les acteurs du secteur de fournir une garantie financière conformément à l'article L.1251-50 du Code du Travail.

Leader européen de la caution, Atradius bénéficie d'une expérience reconnue dans votre profession et garantit de nombreux acteurs, pour accompagner et sécuriser leur développement.

Atradius vous apporte les garanties financières spécifiques, nécessaires à l'exercice de votre activité.

Des garanties financières solides et complètes

Les garanties financières délivrées par Atradius Entreprise Travail Temporaire ont pour objectifs de couvrir :

- Le paiement des salaires et accessoires pendant 5 ans.
- Les indemnités liées au contrat de travail.
- Les cotisations dues aux organismes de sécurité sociale et aux caisses de retraite et de prévoyance.

Calculer le montant de votre garantie financière

Son montant est égal à 8% du chiffre d'affaires sur 12 mois d'activité de votre dernier exercice fiscal (R1251-12), avec un montant minimum fixé chaque année par décret (article L. 1251-12).

Pour 2016, ce montant est de 122 128€.

Une démarche simple et rapide

Pour vous mettre en conformité avec la réglementation ou changer de garant, il vous suffit de :

- Calculer le montant de votre garantie financière et de nous adresser par email votre demande de Caution Entreprise Travail Temporaire.
- Votre dossier fera l'objet dès réception, d'un examen attentif et personnalisé par nos spécialistes.
- Etant garantie par Atradius, votre société n'est en aucun cas solidaire financièrement d'autres acteurs du secteur.

100 ans d'expérience au service de votre métier

Leader européen privé de la Caution depuis plus de 100 ans, au travers de sa gamme Caution, Atradius France émet plus de 100 000 cautions par an, au bénéfice de ses 8 500 clients, pour un montant d'engagements autorisés dépassant 8 milliards d'euros.

Atradius Entreprise Travail Temporaire c'est :

+ de solidité : un acteur pérenne de référence du métier de la caution.

+ de service : un accompagnement sur mesure, adapté aux spécificités de votre secteur.

+ d'indépendance : une équipe de spécialistes et de juristes dédiés pour vous conseiller.

N'attendez plus pour vous mettre en conformité avec la loi.

Adressez-nous votre demande de garantie financière !

Notre équipe commerciale est à votre service :

- Par email : CommercialDeveloppementCaution@atradius.com

- Par téléphone au **01 41 05 84 08**

Suivez Atradius



@atradiusFR



/atradius-france



/atradiusFR

**Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros**

159, rue Anatole France
CS50118

92596 Levallois Perret Cedex

Tel : +33 (1) 41 05 84 84

info.fr@atradius.com

www.atradius.fr